



LE 25 JUILLET 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre Communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi le 25 juillet 2011 à 18 h 30, à laquelle sont présents:

M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-François Duclos, conseiller

5388-250711 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORTS

. Aucun

5389-250711 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION #5363-040711**
(Office municipal d'habitation)

Considérant la résolution #5363-040711 adoptée le 4 juillet 2011;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

Considérant les informations fournies par le maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'abroger la résolution #5363-040711 adoptée le 4 juillet 2011 et ayant fait l'objet du veto du maire.

5390-250711 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011.

5391-250711 **ADOPTION RÈGLEMENT # 1143-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 967 (RUE SAINT-ÉMILE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1143 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone dans la rue St-Émile à même la zone 31-H et y spécifier les usages, les normes de lotissement et d'implantation et l'apparence extérieure des constructions. »

5392-250711 **ADOPTION RÈGLEMENT #1144 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 972 (RUE SAINT-ÉMILE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1144 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction et de certificat d'autorisation pour les rénovations extérieures qui modifient l'apparence architecturale des bâtiments principaux compris dans la zone 66-H. »

5393-250711 **AFFICHAGE DE POSTE : ADJOINT EN URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage du poste d'adjoint en urbanisme et inspecteur municipal.

5394-250711 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (355 ET 365 RUE DES MÉSANGES)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé des plans modifiés pour une nouvelle demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Villas Mont Ste-Anne qui seront désignées comme étant les 355 et 365, rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, les constructions sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux

objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction et d'abroger la résolution #4933-050710 adoptée le 5 juillet 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5395-250711 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (35 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui sera désignée comme étant le 35, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5396-250711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE 3C (RUE DE LA SUPER S – TERRAINS C-17 À C-20)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction de quatre résidences unifamiliales en rangées dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête et correspondant aux terrains identifiés comme étant les numéros C-17, C-18, C-19 et C-20, rue de la Super S;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5397-250711 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (240 RUE DES GLACIERS)**

Attendu que Rodco Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 240, rue des Glaciers;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5398-250711 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (221 RUE DES GLACIERS)**

Attendu que Rodco Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 221, rue des Glaciers;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5399-250711 **ACQUISITION DES LOTS 4 512 334 – 4 803 081 – 4 803 083 - FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3C**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition des lots 4 512 334, 4 808 081 et 4 803 083 du cadastre du Québec, le tout conditionnellement :

- a) à l'exécution de toutes les conditions prévues au protocole d'entente signé par Gestion BJBG Inc. et la Ville de Beaupré;

- b) à l'approbation des travaux par la firme d'ingénieurs BPR et de M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

5400-250711 **FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3C - OUVERTURE DE RUE**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture du prolongement de la rue de la Pionnière;

Considérant que l'assiette de rue sera cédée à la Ville par contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que le conseil décrète, conditionnellement à la cession des rues :

- a) l'ouverture de rue portant les numéros de lots 4 512 334, 4 808 081 et 4 803 083 du cadastre du Québec et ce tel que démontré aux plans de l'arpenteur-géomètre M. Claude Vincent, minute 9106, en date du 24 février 2011;
- b) que la rue portera le nom de : rue de la Pionnière (continuité), telle qu'elle est indiquée au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

5401-250711 **RÉFECTION DES RUES CÔTÉ, ST-LOUIS, BEAUREGARD ET PRÉVOST – AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #4 ET ORDRES DE CHANGEMENT 6 À 8**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'autoriser le paiement du décompte progressif #4 pour la réfection des rues Côté, St-Louis, Beauregard et Prévost au montant de 201 405,35 \$ incluant les taxes à « Les Excavations Lafontaine Inc. », le tout tel que recommandé par CIMA et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt numéro 1129;
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux à signer les ordres de changement 6 à 8.

5402-250711 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 55.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe